



Conseil Municipal : séance du 23 septembre 2015

Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille quinze le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	3
Votants :	19
Absents :	3
Date de convocation	
18/09/2015	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Julie PEARSON, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Michel LECHAT, Martine NAYS, David CHEVALLIER

Excusés : Ralph MILLERAND a donné pouvoir à Michel LECHAT, Brigitte SAINT-CAST a donné pouvoir à Martine NAYS et Murielle CHAPU a donné pouvoir à Eric JAMET.

Absents :

Secrétaire de séance : **Alain LECHAT**

INTERCOMMUNALITE

SAUMUR AGGLO (CASLD) - RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Services EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et COLLECTE et TRAITEMENT DES DECHETS

D20150923-01-CASLDrapports2014eauAssainDechets

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2015-071 DC du 25/06/2015

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2015-073 DC du 25/06/2015

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement et à protection de l'environnement ;

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2014 concernant les services de **l'eau potable et de l'assainissement ainsi que la collecte des déchets** de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » ont fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, en sa séance publique du **23/09/2015** ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ces rapports annuels de l'exercice **2014** consultables en mairie et téléchargeables sur le site : www.agglo-saumur.fr

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF 2015-2018

D20150923-02-CEJcaf2015-2018

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

✓ **favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :**

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes;

✓ **recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.**

Ce Contrat Enfance et Jeunesse étant arrivé à échéance au 31 décembre 2014, il sera reconduit pour la période de janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de :

- **Valider** le principe du renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire
- **Autoriser** le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, ainsi que les avenants éventuels à ce contrat sur les 4 années, pour les actions nouvelles

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015 AVEC LA MSA

D20150923-03-CEJmsa2015

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) s'engage sur les mêmes orientations que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour ses ressortissants.

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ✓ **favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :**
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes;
- ✓ **recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.**

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est arrivé à échéance au 31 décembre.

Le financement des contrats enfance et jeunesse relève des dotations « Missions Publiques » de la Caisse Centrale de la MSA qui propose le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse sur la base d'une année, avec effet du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

La Mutualité Sociale Agricole réalise la convention et s'engage à verser pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement une prestation de service enfance et jeunesse annuelle. Celle-ci sera ventilée par commune sur la base de la prestation sociale retenue pour l'année N par la CAF au regard des pièces justificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de :

- **Valider** le principe du renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire ;
- **Autoriser** le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec effet du 1er janvier au 31 décembre 2015 avec la Mutualité Sociale Agricole.

Collège des Maires (10/09/2015)

Unicité : l'association Unicité est venue présenter ses actions. L'Etat finance les missions de jeunes de 16 à 25 ans sur 8 mois à hauteur de 467€/mois, la commune 106€/mois et une aide supplémentaire de 100€ pour être apporté selon différents critères.

Des actions peuvent être menées par les jeunes dans les écoles sur le temps de récréation de cantine et au moment des TAP sur le mieux manger bouger. Des actions pourront également être faites pour aider les personnes âgées à faire leurs courses. C'est une volonté du gouvernement de développer ce service.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Chaque commune doit délibérer avant le 31 décembre 2015 pour dire si elle se prononce favorablement pour une mise en place du PLUi.

Le PLU de Varennes-sur-Loire devra malgré tout revu pour être en cohérence avec le SCOT. En cas de refus, Le PLUi sera établi en concertation avec les élus qui seront représentés par un groupe de travail qui portera la parole du conseil municipal. Le Maire aura toujours autorité pour signer et délivrer les permis de construire.

Jeux d'échecs à l'école

Il est proposé à l'agglo de soutenir l'intervention d'une association de jeux d'échecs. Cette action permet à l'enfant de développer son esprit de stratégie. Le coût s'élèvera à 60 000 € pour l'agglo (un coût de 1000 € par enfant). L'intérêt de cette action a été reconnu par l'éducation nationale.

AMF : une journée d'action a été organisée pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat aux communes. Un communiqué synthétique a été affiché le 19/09/2015 à la porte de la Mairie.

Réfugiés : la Ville de Saumur propose d'accueillir des réfugiés syriens. Cette action est plus difficile à mettre en œuvre pour les communes rurales qui manquent d'hébergements qui permettraient d'accueillir des réfugiés.

SCOT :

M. le Maire précise que les règles du SCOT doivent tenir compte des réalités locales. Gilles TALLUAU souhaiterait pour Varennes une densification de 15 maisons à l'hectare contre 18 proposé à ce jour.

Le Grenelle de l'environnement impose que la consommation d'espaces agricoles doit être limitée.

Le préfet souhaite redonner du poids à la ville centre dans les nouvelles lois d'urbanisme en renforçant son développement.

Une exposition aura lieu du 21 au 26 octobre à la Mairie de Saumur, Doué la Fontaine, Gennes et Longué sur : « Pourquoi le SCOT, à quoi ça sert ? ».

SMBAA : ENQUETE PUBLIQUE 2015 du 21/09/15 au 23/10/15

D20150923-04-SMBAAenquetePublique

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) lance actuellement une procédure d'enquête publique pour « Les travaux d'entretien et de réhabilitation des canaux de la Vallée de l'Authion ».

Le projet consiste à établir un programme de travaux liés à la gestion équilibrée de la ressource en eau et au bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant de l'Authion. Les travaux d'entretien de canaux seront couplés avec des actions de restructuration des berges afin d'offrir une meilleure stabilité, de limiter les phénomènes d'érosion, de restaurer la végétation rivulaire et les fonctionnalités écologiques liées à celle-ci. Ces mesures ont pour objectif d'améliorer la qualité et permettre une meilleure gestion quantitative de l'eau.

L'enquête publique se déroulera du **LUNDI 21 SEPTEMBRE AU VENDREDI 23 OCTOBRE 2015 inclus, en mairie de Beaufort-en-Vallée, siège de l'enquête ainsi qu'en mairies de Brain sur Allonnes, Brain sur l'Authion, Corné, Saint Martin de la Place, Varennes sur Loire et au siège du SMBAA.**

Les mairies ont à disposition un dossier complet de l'étude ainsi qu'un registre pour que les observations du public soient consignées et les documents liés à l'enquête publique sont également disponibles sur le site du SAGE : www.sage-authion.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Mairie de Beaufort en Vallée : le lundi 21 septembre 2015 et le vendredi 23 octobre 2015, de 14h à 17h.
- **Mairie de Varennes sur Loire : le jeudi 8 octobre 2015, de 9h à 12h.**
- Mairie de Brain sur Authion : le vendredi 16 octobre 2015, de 15h à 17h30.

Il est également possible d'envoyer ses observations par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Beaufort en Vallée, 16 rue Hôtel de Ville 49250 BEAUFORT EN VALLEE (siège de l'enquête).

Ou par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : syndicat.mixte@loireauthion.fr.

Il est précisé que pour Varennes, il s'agit du canal de l'Echeneau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable pour ces travaux d'entretien et de réhabilitation des canaux de la Vallée de l'Authion ».

SMIPE

Une campagne de sensibilisation pour un meilleur tri des Ordures Ménagères va être organisée par le SMIPE sur l'ensemble du territoire à compter du 22 septembre 2015.

SIEML FONDS DE CONCOURS

D20150923-05-SIEML-FC-20150101-20150831

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du Comité Syndical du SIEML en dates des 12 octobre 2011 et 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

La collectivité de VARENNES SUR LOIRE décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML **pour les opérations** suivantes :

N° Opération	Date intervention	Montant TT	Taux fonds de concours	Montant à la charge de la commune
EP361-15-55	06/03/2015	627,97 €	75%	470,98 €
EP361-15-58	08/07/2015	246,67 €	75%	185,00 €
	TOTAL	874,64 €	75%	655,98 €

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

SIEML : Positionnement des bornes électriques rechargeables (IRVE)

Vu la délibération du 22 juillet 2015 autorisant la signature de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une IRVE ;

Sur proposition de la commission urbanisme, le parking de la Paix a été retenu pour l'installation de cette borne de recharge qui supprimera trois places de parking. Ce site est situé près de la RD85 qui traverse Varennes.

L'OUCHE MARÉCHAL

Projet d'acquisition de terrains dans le cadre d'un projet de lotissement

D20150923-06a-HuisClosOucheMarechal

Pour la confidentialité des débats, Monsieur le Maire propose que le prix d'achat des terrains concernés par le projet de lotissement de l'ouche maréchal, soit débattu en séance à huis clos.

Vu l'accord de principe du conseil municipal en séance du 28/05/2015 concernant le projet de lotissement ;
Vu la présentation de la SODEMEL au conseil municipal en séance du 24 juin 2015 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE que ce sujet soit débattu à huis clos et en l'absence de Messieurs Alain et Michel LECHAT conseillers municipaux et propriétaires d'une partie importante des parcelles concernées.

Après le départ de Messieurs Alain et Michel LECHAT :

Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 16

Nombre de pouvoirs : 2 Nombre d'absents : 5

Prix du m² de terrain pour projet de lotissement « l'Ouche Maréchal »

D20150923-06b-PrixTerrainOucheMarechalHuisClos

Vu la décision du conseil municipal de ce jour, concernant la décision du huis clos et du retrait d'Alain et Michel LECHAT pour débattre du prix des terrains dans le cadre du projet de lotissement de l'Ouche Maréchal ;

Monsieur le maire, informe que les cinq propriétaires des parcelles, d'une surface totale d'environ 2,3 hectares, seraient disposés à vendre leurs terrains situés dans le secteur de l'ouche maréchal (zone AU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec les propriétaires dans la limite d'un cadre tarifaire maximum du prix du mètre carré des terrains situés dans le secteur de « l'Ouche Maréchal ».

Retour de Messieurs Alain et Michel LECHAT

COMMISSIONS COMMUNALES

Communication (09/09/15) :

Sophie Gégu, informe le conseil que le prochain bulletin devrait paraître fin octobre début novembre.

Il n'a pas été institué de règlement pour l'utilisation de la banderole et du panneau électronique.

Eric Jamet présentera les statistiques de la fréquentation du site de Varennes au conseil du mois d'octobre.

Urbanisme (14/09/15) : (devis accessibilité voirie)

Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité : de nombreux passages piétons doivent être transformés pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et les trottoirs « bateaux » seront équipés de plaques podotactiles à destination des malvoyants. L'entreprise HARDOUIN de Souzay Champigny a été retenue pour réaliser ces travaux d'accessibilité rue de la Paix, rue de la Loire et rue des Sabotiers ; le coût des travaux s'élève à 5942.40 €.

La commune a mandaté la SOCOTEC pour établir des diagnostics accessibilités avec assistance mission Ad'ap.

Avec ces éléments, la commune doit, pour le 27/09/2015, faire la demande d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) afin d'obtenir un délai de 9 ans pour faire les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Des priorités devront être définies.

ERDF Convention pour raccordement électriques provisoires sur Terrains classés inconstructibles

D20150923-09-ErdfConvBranchProvZonePPRI

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de Monsieur Serge BARDY député de Maine et Loire et d'un habitant de la Commune concernant une demande de branchement provisoire sur son terrain situé en zone inondable.

Il présente également un projet de convention entre la Commune et l'ERDF traitant des raccordements électriques provisoires sur des terrains inconstructibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- N'AUTORISE PAS la signature de cette convention.
- CHARGE Monsieur le Maire de répondre à Monsieur le Député que la famille sera à nouveau reçue en mairie et invitée à déposer une demande de logement social adapté à ses besoins.

ESPACES-VERTS (18/09/2015)

PLANTATIONS de HAIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

D20150923-07-PlantationHaiesDerogationDepart

François BERNARD, conseiller municipal, rappelle que le département de Maine et Loire peut apporter une aide financière relative à une opération de plantations de haies bocagères au titre des espaces naturels sensibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE :
 1. d'autoriser l'étude d'un programme de plantation de haies à l'automne-hiver **2015-2016**, avec le concours technique de l'association EDEN (Etude Des Equilibres Naturels) qui facturera **2 €** du mètre linéaire.
 2. que la commune participera à hauteur **de 30 %** ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de Maine et Loire
 1. une subvention la plus élevée possible;
 2. une dérogation pour la réalisation des travaux avant la décision des instances départementales.

Hôtel à insectes de Vivado : la construction est terminée et cet Hôtel à insectes sera installé rue de Gaure à proximité de la citerne de gaz.

Une trentaine d'arbres sont morts dont une vingtaine plantés aux abords de la citerne de gaz.

Le traitement contre le tigre du platane appliqué aux arbres de la place du Jeu de Paume a été efficace. EDP préconise néanmoins de ne pas tailler les arbres tous les ans afin d'éviter une montée de sève trop importante qui favoriserait à nouveau le développement du tigre du platane.

Un arrosage intégré sera installé aux abords du centre culturel afin de soulager le travail des agents et pour une meilleure gestion de l'eau.

Une journée troc-plantes aura certainement lieu en mai 2016 afin de permettre aux jardiniers amateurs d'échanger plants de légumes et plants de fleurs.

La campagne de fleurissement des pieds de murs se poursuivra par une distribution de graines pour les particuliers.

DDT : TRAVAUX du PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE (PLGNN IV)

D20150923-08-DDTautorisationTravauxCheminPLGN

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de monsieur le chef de l'Unité Loire et navigation de la Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire, concernant le projet de réalisation de chemins de pied sur les sites de « la Brèche » et de « Gaure à l'Île Oger ». Ces travaux s'inscrivent dans le cadre :

- D'une mise en conformité des digues domaniale de protection contre les crues ;
- Du « Plan Loire Grandeur Nature IV – priorité1 »

Il s'agit d'aménager un chemin de service en pied de levée afin de faciliter l'entretien mécanisé et la surveillance hors ou en période de crue, du talus de la digue en amont et en aval de ces sites

Un accord de la commune propriétaire du terrain entre « Gaure et l'Île Oger » est nécessaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la réalisation de ces travaux.

PLAN ORSEC - PCS

Mise en œuvre de l'exercice d'évacuation les 13 et 14 octobre 2015

Une réunion avec tous les services concernés (Préfecture, Pompiers, Mairie, référents de quartier...) a eu lieu le 8 septembre dernier. Cette réunion avait pour but d'expliquer l'utilité de l'exercice d'évacuation, le rôle des référents, leurs missions et de recenser les habitants.

Cet exercice se déroulera en 3 phases : 13 octobre 9h 17h : vigilance renforcée ; 14 octobre 9h 12h : vigilance accentuée, cellule de crise ; 14 octobre après-midi péril imminent.

Le préfet informe le Maire du risque inondation (évacuation de la population et du déclenchement du Plan ORSEC). Les référents devront faire le tour de leur quartier afin de recenser les personnes vulnérables ; un fascicule sera distribué à chaque famille.

MSP

Gilles TALLUAU informe le conseil de l'installation de Mme LEBREUILLY-PAILLARD, Médecin-psychiatre, à la maison de santé. Elle commence à exercer le 1^{er} octobre. A l'heure actuelle tous les locaux sont occupés. L'extension du bâtiment a déjà été réalisée, il reste seulement des travaux d'intérieur à réaliser ce qui permettrait l'aménagement futur de 2 cabinets supplémentaires et d'une salle d'attente. Le coût de cette opération serait d'environ 60 000 €.

Questions diverses

- Elections régionales : permanence des 6 et 13 décembre 2015.
- Colis de Noël : la préparation des colis aura lieu le mercredi 9 décembre à 15h à la Mairie.
- Date des prochaines réunions de conseil : Mercredi 21 octobre et mercredi 9 décembre à 20h30
- Remerciement d'Arménie : Gilles TALLUAU donne lecture de la carte de Delphine et Nicolas GOURDON
- Remerciements des parents d'élèves : Gilles TALLUAU donne lecture du courrier remerciant le conseil pour la l'embauche d'une personne en renfort des 2 ATSEM déjà en place.

Christine JOUSSELIN informe le conseil qu'un comité de pilotage enfance aura lieu le lundi 12 octobre à 18h30 en mairie.

Sylvie BELLANGER informe qu'une réunion des associations aura lieu le 16 décembre 2015 à 19h.

Michel LAMAND indique que l'avancement des travaux de la boucherie est correct. L'ouverture est prévue vers la mi-novembre et une inauguration en décembre.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 21/10/2015** à 20 h 30.

La séance est levée à 23H40